

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES COMPTES 2005

Dicastère de Monsieur Michel Barben

Composition de la sous-commission :

M. Théo Bregnard (POP)
M. Daniel Musy (PS) (rapporteur)
M. André Schreyer (UDC)

La sous-commission s'est réunie mercredi 16 mars de 13 h. 30 à 18 h.00, d'abord dans le bureau de M. Barben pour un entretien d'une bonne demi-heure avec les quatre premiers chefs de services, puis au SIS pendant 80 minutes avec le Major Monard. L'option a été de discuter plutôt sur les rapports d'activités. Les comptes de chaque service ont cependant été vus, sur lesquels on peut féliciter les cinq services pour leur respect du budget.

Nous remercions les cinq chefs de service de leur disponibilité à répondre à nos questions souvent pointues et de leur compétence à nous éclairer sur des points parfois obscurs pour nous, politiciens de milice.

ETAT CIVIL

Discussion avec M. J.-P. Bourdin

Le thème principal de l'entretien a bien sûr été le regroupement envisagé des deux états civils de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Le chef de service plaide pour une réalisation rapide car c'est pour lui très difficile de gérer deux services en faisant les courses entre les deux villes. L'unification ne toucherait pas les familles des nouveaux-nés (les maternités ou l'hôpital s'en chargent) et des personnes décédées (démarches entreprises par les pompes funèbres). Il est par contre indispensable que de futurs époux se présentent en personne à l'office ainsi que des pères reconnaissant un enfant (environ 70-80 personnes par année).

M. Barben indique qu'une approche financière est actuellement en cours afin de déterminer les diminutions éventuelles des coûts de fonctionnement.

Un commissaire souligne que l'étude IDHEAP-Compas sur la possibilité de fusion CdF-LL rend attentives les autorités à ne pas négliger les services de proximité : c'est en effet à travers leur identité que les citoyens se perçoivent et à chaque fois qu'ils le peuvent, c'est positif. Or, naître, se marier, n'est-ce pas là des événements qui nécessitent qu'on soit « proche du guichet » ? Ainsi, le problème de l'unification des deux services au Locle n'est pas simple, d'autant qu'une antenne à CdF est jugée peu réaliste et boîteuse techniquement par M. Bourdin. Elle n'est de

plus pas prévue dans la loi. En effet, avec cette formule, le travail devrait de toutes façons être refait au Locle. N'oublions pas que toute démarche officielle doit se faire devant un officier de l'état civil assermenté. Alors, quelle solution ? **La balle sera d'abord dans le camp de la commission financière qui devrait donner sur ce dossier une orientation au Conseil communal.**

CONTRÔLE DES HABITANTS

Discussion avec M. F.-X. Jobin

Deux parties dans cet entretien : d'abord une série d'informations techniques du chef de service sur son rapport d'activités et les nouveautés de son service. Puis une réflexion sur des économies possibles.

M. Jobin souligne d'abord que si son rapport contient beaucoup de chiffres, c'est qu'il permet aux générations futures de trouver une mine d'informations sur la nationalité des nouveaux arrivants, le mouvement des communautés, etc. Aujourd'hui, la gestion des documents par le système ADOS permet de remonter dans les données jusqu'en 1812. M. Jobin, d'autre part, est chargé dans le canton de piloter un comité d'une structure de traitement de l'information communale (ETIC).

La collaboration avec la ville de Neuchâtel pour le résultat des élections (SYDEN) est si bonne que six autres communes neuchâteloises vont l'adopter le 10 avril lors des élections cantonales. Enfin, le vote électronique sera mis à l'essai auprès d'un public test cette année encore dans notre ville, ce qui permettra aux autres communes plus modestes de profiter de cette expérimentation.

En bref, le service de notre Contrôle des habitants est pionnier en de nombreux domaines.

A la question d'un commissaire de savoir si des économies dans son service seraient possibles, M. Jobin répond en renvoyant la question : oui mais que ne pourrais-je plus alors faire ? Une réduction des heures d'ouverture du service au public est une piste que notre sous-commission explore, qui permettrait de reprendre les heures supplémentaires effectuées par le service lors des votations et élections. De même, est-il nécessaire que le site Internet de notre ville publie les résultats des élections également disponibles sur le site cantonal ?

M. Jobin affirme pouvoir donner d'autres exemples de « doublons » (le mot branché de ce printemps) par rapport au travail fait au niveau cantonal. **La commission financière pourrait en discuter.**

SERVICE DE L'HYGIENE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Discussion avec M. Jean-Jacques Miserez

La sous-commission commence par souhaiter à M. Miserez ses meilleurs vœux pour sa prochaine retraite, dès le mois de mai, en le remerciant de l'énergie constante qu'il a mise dans son travail et la défense de son service. A ce sujet, il a souligné pendant l'entretien sa préoccupation quant à son remplacement. Il plaide pour une non vacance, s'inquiète, à juste titre selon la sous-commission, de la nécessité de faire appel à un scientifique compétent. Il nous paraît peu envisageable d'attendre avant cette nomination les résultats de l'étude IDHEAP sur « l'organisation et les prestations du service à la lumière des possibilités de collaboration ouverte par l'Etat par le désenchevêtrement » : autrement dit, quelles prestations pourraient-elles rester dans le service, quel mandat de prestations pourrait-on avoir de l'Etat avec un financement ? Sur ce point, le chef de service compte sur une reconnaissance par l'Etat de la nécessité de collaborer avec CdF.

M. Miserez indique que son service n'a pas augmenté son budget de fonctionnement depuis 10 ans. Le remplacement de M. Paratte va dépendre de l'avenir des abattoirs, une demande de prolongation d'utilisation des abattoirs d'une durée maximum d'une année est entreprise. La partie essentielle de la discussion porte sur le constat énergique que fait M. Miserez sur le fonctionnement cloisonné de services communaux en fait complémentaires : services de l'hygiène et de l'environnement, de l'énergie, de la STEP, de la police des constructions, du feu, et même d'urbanisme. Pour lui, des économies d'échelles et de moyens, des collaborations et des synergies seraient possibles. **La sous-commission suggère à la commission de discuter de ces pistes évoquées.**

POLICE LOCALE

Discussion avec le Commandant P.-A. Gyger

La discussion porte essentiellement sur le rapport d'activités et tourne autour de quatre axes :

- a) Les chapitres 1 et 2 du rapport qui demandent **un certain nombre d'éclaircissements**. En effet il peut paraître curieux d'insister sur le « sentiment d'insécurité [qui] s'installe dans la population » alors que les interventions pour les vols à l'étalage et en matière de stupéfiants présentent une diminution statistique (cf. p. 5 du rapport d'activités). M. Gyger nous explique que depuis la chute du mur de Berlin, l'on assiste à ce qu'il appelle une recrudescence de la nouvelle criminalité qui prend plus de temps à traiter par ses

policiers. Notamment en raison des formes de recours, d'opposition, d'actes de violence et d'agressivité, lesquels sont en hausse. Mais également en raison des changements de priorité imposés par les manifestations, notamment les rencontres de football en Super League.

L'accroissement du sentiment d'insécurité semble être un fait selon le rapport. A ce propos, des commissaires de la sous-commission se demandent s'il s'installerait parce que la criminalité est globalement en hausse par rapport à ce qu'elle était dans les années 1990, par exemple. Débat complexe où l'examen attentif des statistiques de la police cantonale devrait permettre d'être objectif et de ne pas dramatiser la situation.

Pour en revenir à son préambule, M. Gyger nous explique qu'il a rapporté ce qui est perçu et ce que les gens rapportent d'une manière générale. Il s'agit pour lui d'une réalité qui doit nous conduire les autorités à être très attentives et à réexaminer les missions relevant de la police. Est-il encore de sa compétence de récupérer les cadavres d'animaux sur la chaussée ou de procéder à des surveillances de passages semi-privés ? Le 1^{er} octobre 2004, son rapport remis au Conseil communal met le doigt sur le problème lancinant de la surcharge du personnel qui n'est pas en harmonie avec les lois sur le travail et la santé que la police doit faire respecter.

- b) L'assermentation d'employés extérieurs à la police.** Est-elle possible pour apporter des commandements de payer ou mettre des amendes en hiver ? demande un commissaire. Si pour la notification des commandements de payer il est possible de confier cette tâche à un(e) contractuel (le), il est utile de préciser que cette tâche a été confiée à la police pour des raisons évidentes d'autorité. Concernant les amendes d'ordre, la législation est explicite. La compétence est reconnue aux organes de police et précise que seuls les agents de police en uniforme de service ont le droit de percevoir des amendes sur la route.
- c) Le parking sauvage sur les trottoirs.** Un commissaire souligne que d'un côté les auxiliaires effectuent, selon le rapport, des contrôles permanents de la zone bleue mais que de l'autre il n'est pas possible, toujours selon ce rapport, d'endiguer le problème du parking sur les trottoirs. M. Gyger répète qu'il est vraiment pris par le manque d'effectifs. Cependant, la campagne de sensibilisation promise par le Conseil communal est en train de se préparer. Une conférence de presse est prévue; des interventions par avertissement et par secteurs auront d'abord lieu, suivie d'une répression que le commandant craint déjà de ne pouvoir appuyer dans le temps, faute de personnel suffisant. Il souligne la désolante installation de bacs à fleurs devant la poste l'été dernier, disposés

de telle sorte qu'ils incitaient au parking sur le trottoir central. Quant aux courriers nombreux reçus de la part de citoyens mécontents, M. Gyger affirme que le citoyen est l'allié le plus précieux de la police. Peut-être alors ne faut-il pas écrire qu'il s'agit d'un harcèlement journalier, comme le rapport d'activités le dit en page 7, dit un commissaire.

- d) **La proportion entre type d'interventions et nombre de policiers engagés.** Un commissaire s'étonne que des interventions parfois banales comme le constat d'une chute de glaçons sur le toit d'un véhicule mobilise deux policiers. Le commandant répond que l'on court un grand risque d'engager un agent tout seul dans une intervention; un autre agent doit sécuriser celui qui intervient.

SIS

Discussion avec le Major Monard

Les vœux de Noël envoyés par le Major Monard aux membres du service ont suscité deux motions urgentes au Conseil général, demandant la création d'une commission pour le SIS. L'urgence a été refusée mais il a été promis au Conseil que notre sous-commission lui rendrait compte de la situation dans le service après un entretien avec le Major. La discussion s'est déroulée dans une atmosphère sereine et le résumé ci-dessous **devrait faire comprendre à la commission** qu'il est nécessaire de laisser au psychologue mandaté le temps de faire son travail et d'aider à apaiser les tensions. Ce spécialiste de la psychologie du travail en est actuellement dans la première phase de son analyse avec les membres du service, y compris d'ailleurs avec le chef du dicastère. Sa mission est de calmer le jeu, de contribuer au meilleur fonctionnement du service et d'aider les responsables à prendre des mesures adéquates.

L'appréciation de la situation doit d'abord tenir compte d'une donnée essentielle : la très grande attente, parmi le personnel, qui s'est focalisée sur la création du nouveau service et sur son déménagement dans un nouveau lieu. Le SIS s'est séparé de la police locale, il a dû s'organiser, parfois dans le stress, l'urgence et le souci de devoir fonctionner avec des moyens réduits. Du côté du commandement, on a sous-estimé l'importance de la qualité relationnelle. Préoccupé essentiellement du bon fonctionnement de son service, le Major Monard a reconnu avec lucidité qu'il a négligé nombre de petits problèmes qui sont essentiels dans la bonne qualité de l'ambiance de travail. La situation s'est aggravée à la fin de l'année passée quand les problèmes ont commencé à déborder dans l'espace public.

Cette analyse générale faite, la sous-commission s'est attachée à analyser avec le Major les différents éléments qu'il prétendait être critiqués par certains membres du service : **les collègues, les supérieurs, la matériel, le travail, les locaux.**

La **collégialité** est assurément mise à mal actuellement dans le service, il semble qu'il existe quelques employés qui peinent à se soumettre sans rechigner aux directives du commandant et qui instaurent un climat de travail pénible avec leurs collègues. Sans avoir pu écouter quelqu'un d'autre que le Major, la sous-commission estime avec le Major qu'il faut éviter de faire la chasse aux sorcières et laisser se dérouler le processus d'amélioration initié par le psychologue. Dans la mesure où M. Monard reconnaît lui-même avoir commis des erreurs dans les relations humaines, il est compréhensible qu'une partie du personnel ait pu se sentir fatigué et irrité par le déménagement et les nouvelles habitudes qu'il génère.

Un commissaire demande pourquoi le Major parle dans sa lettre de vœux du fait d'être « de moins en moins soutenus par nos **autorités** et de plus en plus soumis à la critique ». On comprend alors que le commandant a été affecté par certaines critiques et un récent vote du Conseil général qui n'a pas voté à l'unanimité, comme par le passé, un crédit pour l'achat d'un nouveau véhicule.

Certains au sein de notre Conseil pensant que le **matériel** est surévalué dans le service du feu, la sous-commission demande à M. Monard si en effet ce n'est pas le cas puisque lui-même parle d'un « parc de véhicules qui fait rêver loin à la ronde ». Sa réponse met certes en évidence le très beau parc de véhicules à disposition, bien maintenu et renouvelé ; mais elle insiste surtout sur le très faible coût par sinistre et par million assuré en ce qui concerne notre région. L'économie que l'ECAI fait dans les Montagnes est considérable : 4 millions par année. Ainsi, chez nous un sinistre coûte 100 francs par million assuré contre 1200 francs dans le Val-de-Travers. D'autre part, une seule entreprise de la région a dû fermer ces dernières années à cause d'un sinistre contre 75% des entreprises suisses ayant brûlé. Preuve que la lutte contre le feu doit aussi son succès au bon matériel mis à disposition. Le Major ajoute qu'il est regrettable que s'installe dans la tête de certains l'idée que le SIS coûte toujours plus cher. Entre 2000 et 2004, le budget de fonctionnement n'a augmenté que de Fr. 174'000.- alors qu'il est maintenant un service autonome travaillant dans de nouveaux locaux. Les charges salariales ont bien augmenté d'un million dans le budget mais il faut tenir compte qu'une majorité du service est constituée de jeunes recrues, donc avec une progression salariale d'année en année.

Les conditions de **travail** au sein des équipes ont fait l'objet de mesures d'économies parmi lesquelles on peut citer la diminution du nombre d'astreintes possibles. Cela permet d'obliger les personnes qui ont des heures supplémentaires de les reprendre, en vacances ou en salaire. D'autre part, la collaboration avec l'entreprise privée d'ambulances ATS n'est pas des meilleures puisqu'elle ferme la nuit et que le SIS doit faire alors les transports. Selon le Major, cette collaboration donne plus de travail qu'elle nous en décharge.

Enfin est abordée la question des nouveaux **locaux**. Il est incontestable, notre conversation avec le Major en fait foi, qu'ils sont mal isolés phoniquement. Les dortoirs sont bruyants, des travaux sont en cours pour améliorer ces défauts, travaux effectués dans le cadre du crédit de construction et les employés n'ont pas pour le moment à leur disposition la salle de fitness du sous-sol, encore sous l'eau. Un terrain de sport est prévu à l'extérieur pour ce printemps.

Critiques à l'interne contre les décisions du commandement, partis politiques plus autant unanimes qu'avant sur les crédits à voter et sur l'image qu'ils ont du service et de son matériel, organisation du travail à mieux gérer pour faire des économies, nouveaux locaux pas encore au point : tous ces éléments se superposant l'un sur l'autre peuvent expliquer les tensions dans le SIS, tant chez certains employés que chez le chef de service. Cela n'excuse pas sa maladresse de Noël mais la sous-commission est unanime à le remercier de sa franchise et de son sens des responsabilités lors de l'entretien de 80 minutes qu'elle a eu avec lui. Elle apprécie également son engagement, ainsi que celui de M. Barben, pour que le travail mené par le psychologue améliore le fonctionnement du service.

Daniel Musy

Président-rapporteur